

ment sans travail ; il n'est pas moins intéressant d'examiner s'il ne serait pas possible de les occuper à un autre genre de travail qui, s'il ne leur procure pas le même salaire, les garantirait au moins de l'oisiveté, et leur empêchera d'en contracter l'habitude.

« Si l'état des finances de la ville pouvait supporter des sacrifices considérables, l'administration n'hésiterait pas de les faire ; mais, forcée elle-même à la plus sévère économie, elle ne peut espérer de trouver le secours que la circonstance pressante exige que dans le zèle et les bonnes dispositions des citoyens de tous les ordres de cette ville, dans les bontés du gouverneur, en leur présentant le tableau touchant de la calamité qui menace cette ville.

En conséquence, il fut arrêté que les maîtres-gardes syndics de la communauté des fabricants en étoffes de soie seraient priés et autorisés à convoquer une assemblée de tous les maîtres-marchands de cette communauté, pour y délibérer d'ouvrir une souscription en faveur des ouvriers sans travail, à laquelle souscription le Consulat prit l'engagement de concourir, se réservant pourtant de déterminer ensuite la forme à lui donner, d'indiquer l'emploi des deniers qui en proviendraient, et les moyens de les faire servir utilement jusqu'au jour où des circonstances plus favorables auraient permis aux marchands-fabricants de rendre à la manufacture des étoffes de soie toute son activité.

Cette souscription fut ouverte dans le courant du mois de septembre. Les syndics et maîtres-gardes de la fabrique et MM. Fromental frères, notaires, reçurent les souscriptions ; les deniers étaient versés entre les mains de